

A S^t Just le 7 juin 2026.

Comment obtenir les 2 jours de fractionnement ?

Comme vous le savez, la signature de notre accord temps de travail a renvoyé l'obtention des jours de fractionnement au légal. Pour autant, la direction s'est engagée à laisser les salarié.es poser librement leurs congés d'été afin d'obtenir ces deux jours de fractionnement. Certes, ce sera une gymnastique à prendre pour les obtenir et la **CGT DS Smith S^t Just** vous donne quelques éléments afin de les obtenir plus facilement.

Dans un premier temps rappelons les règles. Pour obtenir les deux de fractionnement, un.e salarié.e doit avoir un solde ≤ 5 jours sur le congé principal des 20 jours au 31 octobre. Voici une des solutions qui peut permettre de les obtenir.

3X8

- 2RTT + 2 congés d'ancienneté (ou 1 congés d'ancienneté + 1 RCN si acquis) + 10 CP (9 CP s'il y a un jour férié).

2X8

- 2 RTT + 2 congés d'ancienneté + 10 CP (9CP s'il y a un jour férié).

**1X8
Journée**

- 2 RTT + 2 congés d'ancienneté + 11 CP (10 CP s'il y a un jour férié).

NB: pour les salarié.es n'ayant pas de congés d'ancienneté, il sera alors possible de poser plus de RTT.

La **CGT DS Smith S^t Just** reste à votre disposition pour tout complément d'information, ce schéma est une des possibilités mais il peut y en avoir d'autres. N'hésitez pas à nous poser toutes vos questions à cgtdsmith60@outlook.fr.



La CGT DS Smith S^t Just.